Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213500762-20260429-1022026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 21 avril 2026 Nombre de Conseillers en exercice : **27**

L'An deux mil vingt-six, le 27 avril à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CHAVAGNE, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry RENOUX, Maire.

Présents : Thierry RENOUX, Michèle BACHELOT, Bruno TAKORIAN, Hélène AMOURIAUX-PICARD, Alexis CARRIC, Carole LEGENDRE, Nicolas LE BERDER, Valérie EUN, Corinne FOUCAULT, Joël LEGENDRE, Pascale LE MASSON, Pierre CHAPON, Céline BESNARD, Mickael GIRARD, Sonia TEXIER, Mathieu WIDLOECHER, François-Marie MONTGERMONT, Jonathan DJAOUI, Dienaba FONDO, Marie GALVEZ Soazic DANET, Donatien WATREMEZ, Fabien ORINEL, Kevin DUVAL, Antoine RONDIN

Excusées : Danièle ESNAULT, Anna RUIZ

Secrétaire de séance : Céline BESNARD

Procurations : Danièle ESNAULT à Bruno TAKORIAN, Anna RUIZ à Hélène AMOURIAUX-PICARD

102/2026 – DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026
VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES DU BUDGET COMMUNAL ET D'UN BUDGET ANNEXE – ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE

Monsieur le Maire expose :

L'adoption du compte financier unique du budget principal et de budgets annexes est un vote sur la gestion du maire. Ce dernier peut participer au débat mais doit se retirer au moment du vote et ne peut pas prendre part au vote. Le Conseil municipal doit donc au préalable élire un président de séance pour la circonstance, à savoir le vote du compte financier unique du budget communal et des budgets annexes. Le CFU à soumettre au vote de l'assemblée délibérante est le document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Il est proposé au Conseil municipal d'élire Madame Michèle BACHELOT, en qualité de présidente de séance pour les votes des comptes financiers uniques 2025 de deux budgets à savoir le budget principal et le budget annexe Cœur de Ville de la commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE la proposition ci-dessus.**

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire
A Chavagne, le 28 avril 2026

Le Maire,
Thierry RENOUX

MAIRIE DE CHAVAGNE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Ille-et-Vilaine)

La secrétaire de séance,
Céline BESNARD